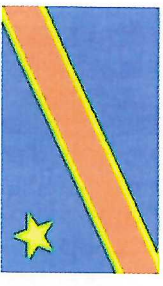


RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO
CHAMBRE DES EXPERTS IMMOBILIERS DE LA RÉPUBLIQUE
DÉMOCRATIQUE DU CONGO
"CEICO asbl"



Personnalité juridique : Décret n°13032 du 25 juin 2013, Art. 3.

« La profession d'expert immobilier est une profession libérale et indépendante. Elle s'exerce dans le respect des lois et règlements, ainsi que les règles déontologiques y relatives » (Art. 5 du décret)

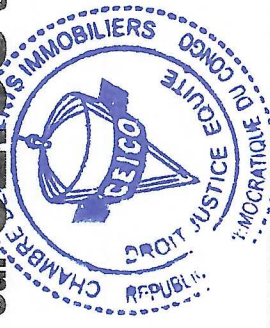
CERTIFICAT D'AGRÈMENT DES SODEXIM ET CADEXIM N° 003/2021

Nous, Chambre des Experts Immobiliers de la République Démocratique du Congo, (CEICO asbl), représentée par son Président, Monsieur **Gaston TSHISANGA LUKENGU**, attestons par la présente que la Société/ le Cabinet **ROUX AFRIQUE RDC SARL** ayant son siège social au **n° 21, av. BATETELA CABANAS, KINSHASA/ GOMBE**, est agréée, conformément aux articles 8 des statuts et 4.2.B et 4.2.C du règlement intérieur, membre personne morale, sous le numéro **CAG/002/SOD&CAD/CEICO/2021**.

En foi de quoi, nous lui avons délivré le présent certificat.

Fait à Kinshasa, le 06 mai 2021

Pour **CEICO** asbl



Le Président

Gaston TSHISANGA LUKENGU